

N/REF : 25/03/2025 13H54 C:000053 I:02283
V/REF : AC/C15752
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 13H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. PCTR
IMMEUBLE : PRO.CHAMP TOUR -PCTR
2 a 6, ALLEE ANTIGONE
PROMENADES CHAMP TOURY
44340 BOUGUENNAIS

Rennes, le 28 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 6 ANTIGONE - MME MORISSEAU 06 65 97 50 24
LOGEMENT N° 120506, PORTE N°C01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE SUR COMPTEUR EF DANS GAINTE TECHNIQUE RDC COMPTEUR C01
Donneur d'ordre : Mme B MONFORT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE CLAPET ANTIPOLLUTION APRES COMPTEUR
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 26/03/25 a 09H26 Mme B MONFORT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL185-Rempl.	Clapet Antipollution	1	90,00
				90,00
		TOTAL H.T.		90,00
		T.V.A. a 10,00%		9,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.